



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

### Les piétons sont rois sur la rue de l'Orangerie

**La rue de l'Orangerie sera rendue aux piétons et aux vélos pendant l'été et une partie de l'automne. En supprimant temporairement la circulation motorisée sur cette petite rue qui relie les faubourgs de l'Hôpital et du Lac, la Ville de Neuchâtel veut améliorer la convivialité de tout un quartier, dans un contexte favorable à la mise en valeur des espaces publics. Pendant cette période, les véhicules pourront emprunter la ruelle du Port dans le sens nord-sud.**

Dès le 6 juillet, et jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2020, le trafic motorisé sera interdit sur la rue de l'Orangerie. Pendant tout l'été, cette rue qui fait le lien entre l'Hôtel DuPeyrou et le jardin anglais jouira de sa tranquillité d'origine, elle qui fut construite en 1860 à l'emplacement d'un jardin d'agrumes dont un bâtiment subsiste aujourd'hui.

Pour la Ville de Neuchâtel, il s'agit, lors de cette période d'essai de quatre mois, d'offrir aux habitants et aux visiteurs une expérience de convivialité inédite. Seuls les piétons, les cyclistes – à vitesse modérée – et les véhicules de la voirie pourront l'emprunter.

#### **Terrasses facilitées**

La Ville prévoit des aménagements urbains conviviaux pour profiter de cette ruelle bucolique et un établissement public de la rue, Le Bureau, installera une terrasse débordant largement de l'étroit trottoir existant. A quelques dizaines de mètres, le Jardin anglais se voit lui aussi agrémenté d'un nouvel établissement d'été, Le Biergarten.

La piétonisation temporaire de la rue, de même que la floraison de terrasses à la belle saison dans tout l'espace urbain, s'inscrivent dans une volonté de la Ville d'offrir à la population des lieux de détente vivants et agréables, afin que chacun puisse profiter de l'été à Neuchâtel dans le respect des consignes sanitaires. Pour rappel, une procédure facilitée permet aux exploitants d'étendre leur terrasse sans payer de taxe du domaine public.

Les véhicules motorisés circulant sur le faubourg de l'Hôpital et désirant bifurquer au sud pourront emprunter la ruelle du Port à sens unique, également jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Directions de la sécurité et des infrastructures

#### Renseignements complémentaires :

Antoine Benacloche, ingénieur communal, 032 717 76 12, [antoine.benacloche@ne.ch](mailto:antoine.benacloche@ne.ch)